



Dépôt de plainte contre moi

Par **patouille**, le **08/10/2014** à **01:17**

Bonjour,
Mon mari a eu une liaison pendant plus de 2 ans avec un collègue de travail.
J'ai découvert tout ceci en juin et mon mari a avoué cette liaison.
J'ai décidé de lui pardonner car je l'aime à la folie.
Il lui a téléphoné devant moi pour lui dire que c'était fini entre eux et fait tout pour me rendre heureuse.
Malheureusement, je suis tellement trahie, blessée que je ne pense qu'à ça. Je ne dors plus, ne mange plus, je pleure sans arrêt et les cachets que je prends ne me font aucun effet pour apaiser ce mal être.
Elle a déposé plainte contre moi car je lui ai envoyé des sms d'insulte et j'ai prévenu par courrier et mails sa mère, sa directrice d'agence immobilière et 2 de ses collègues amies (elle allait rejoindre mon mari dans les appartements des clients l'après midi!
Mon mari faisait des travaux dans ces appartements pour le compte de l'agence immobilière et elle est comptable dans cette agence).
Je voulais que toutes ces personnes, surtout sa directrice, sachent quel comportement elle a au sein du travail.
Je voudrais à mon tour porter plainte contre elle et contre les personnes qui ont divulgué ces mails et courriers personnels dans l'intention de me nuire et de pouvoir l'aider à se constituer un dossier contre moi!
Que puis-je faire à ce niveau svp? quels motifs puis-je utiliser pour un revers de médaille?
Je suis désespérée, ma souffrance est telle que je broie du noir même si mon mari reste avec moi et m'aime, je ne supporte plus ces images qui défilent dans ma tête.
Je veux qu'elle aie aussi une convocation à la gendarmerie suite à ma plainte, je pense que ça me ferait grand bien.
C'est une aguicheuse qui ne fait que ça et qui détruit les couples!
Je vous remercie par avance de votre conseil.
Cordialement,

Par **Lag0**, le **08/10/2014** à **07:49**

Bonjour, rnJe ne vois pas pour quelle raison vous pourriez porter plainte contre cette femme !rnL'adultère n'est plus une faute pénale en France depuis 1975 et encore, lorsqu'elle l'était, c'était le mari (ou l'épouse), coupable d'adultère, qui risquait une peine, pas la personne avec qui il (ou elle) avait trompé son conjoint.rnDans le cas présent, c'est vous qui avez commis une faute pénale en divulguant des informations sur la vie privée de cette femme, pouvant lui porter préjudice.

Par **Down**, le **08/10/2014 à 08:59**

Vous avez un sérieux problème ma parole ! Le "coupable", s'il y en a un, est votre mari qui vous a trompé. Sa collègue est totalement en droit de porter plainte concernant vos insultes et la diffusion d'informations la concernant.

Par **alterego**, le **08/10/2014 à 10:28**

Bonjour,rnrnVotre rivale ne sera entendue par la gendarmerie que si le Procureur demande une instruction.rnrnQuant à monsieur, il est encore plus coupable qu'elle. C'est lui qui vous a trahie, pas elle. Qui plus est, *"il a remis le couvert"* pendant deux ans ce que vous lui avez pardonné et qui est tout à votre honneur. rnrn***"je lui ai envoyé des sms d'insulte et j'ai prévenu par courrier et mails sa mère, sa directrice d'agence immobilière et 2 de ses collègues amies"***rnrnLes SMS qui lui ont été adressés peuvent se comprendre, pas le reste. Ce qui devrait vous "sauver" est que le Procureur ait d'autres affaires autrement plus sérieuses à traiter. Sauf, bien entendu, si vous avez proféré des menaces pouvant être graves de conséquences. rnrnElle ne les aurait pas divulgués si vous ne les lui aviez pas adressés.rnrnIl est important que vous chassiez de votre esprit ces pensées qui vous obsèdent. Si vous avez des difficultés à le faire n'ayez aucune honte à consulter un psy. Un simple entretien peu parfois provoquer le déclic salvateur.rnrnCordialement

Par **kbouhaouala**, le **16/10/2014 à 13:04**

Bonjour, rnEn fait elle ne vous a pas porté préjudice directement, l'adultère n'est plus punissable par la loi. J'ai un petit peu cherché sur le droit pénal de la famille et j'ai juste trouvé <http://www.xxxxxx> . rnrnMais, pour ma part je pense qu'elle et lui n'en valent vraiment pas la peine. Sachez que je comprends et j'ai vécu votre douleur et j'espère de tout coeur que vous allez vous en sortir.